

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu Salle du Conseil Municipal, en mairie :

Le mardi 28 février 2023 à 18h30

L'ordre du jour ainsi que la notice explicative vous sont transmis en annexe.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain SUSIGAN,



Rappel :

Conformément au CGCT, vous êtes informés des éléments suivants :

- Les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum
- Chaque conseiller ne peut être porteur que d'un pouvoir
- Tout conseiller empêché d'assister à une réunion du conseil municipal peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (selon modèle Mairie à remplir par l'élu). Le pouvoir doit être transmis avant la séance.
- En cas de départ en cours d'instance, un pouvoir peut également être établi, en cours de séance et remis en mains propres. Aucun pouvoir blanc ne sera accepté.
- Si l'élu qui doit partir est déjà porteur d'un pouvoir, ce dernier n'est plus comptabilisé à compter du départ. L'élu qui donne un pouvoir avant la séance devra s'assurer de la présence tout au long de la séance de l'élu auquel le pouvoir est donné.
- Il appartient à l'élu qui donne pouvoir d'en informer celui qui reçoit le pouvoir.
- En cas d'absence à la réunion, merci de bien vouloir prévenir la direction par téléphone ou courriel.

ORDRE DU JOUR

- Rendu des décisions prises par le Maire

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un emploi de chargé (e) des affaires générales
- Création d'un emploi d'assistant (e) des affaires générales
- Création d'un emploi de chargé (e) des achats et de la commande publique
- Création d'un emploi d'agent de maintenance en bâtiment
- Création d'un emploi de directrice d'établissement d'accueil du jeune enfant
- Création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

FINANCES

- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Fixation des durées d'amortissement des immobilisations suite au passage à la nomenclature M57
- Autorisation de dépôt de demande de subvention au conseil régional – Aide à la saison culturelle